

Jean-Pierre BARRAQUÉ, Université de Pau et des Pays de l'Adour
L'inventaire des archives de Castelbon pour le comte de Foix (1405)

15 avril 2013, Madrid, séminaire Archives de famille

En 1405 le comte de Foix, Archambaud de Grailly, ordonne de faire l'inventaire des Archives de la vicomté de Castelbon qu'il possède. Cette petite vicomté est située près de la Seo de Urgell, un peu au sud d'Andorre. L'inventaire est confié à un prêtre béarnais qui le rédige dans sa langue ; il se trouve actuellement aux archives départementales des Pyrénées Atlantiques, sous la cote E393. Matériellement, il prend la forme d'un cahier in quarto, composé de 43 feuillets.

Les archives de Castelbon sont alors déposées dans un meuble spécialement réalisé à cet effet, un peu avant le début de l'inventaire comme le montre l'ordonnance du comte qui demande sa fabrication. Il y ajoute d'ailleurs un petit règlement de l'utilisation des archives.

La documentation retenue est celle qui apporte un profit suivant l'expression même du texte. Elle peut se résumer en trois verbes : définir, décrire, défendre.

Définir correspond à la documentation la plus ancienne, des Xe-XIe siècles, il s'agit d'établir les droits sur les châteaux, les villages et les villes dans le cadre de ventes, d'échanges ou de *convenientiae*. Cela renvoie au monde décrit par Pierre Bonnassie. Cela finit par décrire une vicomté avec ses limites, l'enchevêtrement des pouvoirs et les stratégies familiales.

Décrire s'applique à une réalité plus tardive, XIIe-XIIIe siècles. Il s'agit de l'évocation des droits réels du vicomte dans sa seigneurie qui vont de la perception d'une paire de poules aux droits sur des vallées entières. La documentation laisse deviner cependant l'importance des *capbreus*.

Défendre décrit la réalité de la fin du Moyen Age où les archives sont clairement utilisées comme moyen de défense vis-à-vis du roi ou de ses officiers ou bien, à l'inverse, permettent toutes les revendications. Le conflit avec le roi passe le plus souvent par la voie judiciaire comme il est normal dans les pays de la couronne d'Aragon à cette époque.

L'inventaire ne se préoccupe pas de créer une véritable mémoire dynastique sous la forme de chronique ou autre création littéraire. Cela s'explique certainement par le fait que cette entreprise est confiée à des archivistes qui établissent les hautes faits de la maison de Foix, ce qui rend l'opération inutile pour Castelbon.